

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU
29 JANVIER 2020**

Date de convocation : 23 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13 Votants : 16

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. BOHUON Armand, Maire

Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, DUTEIL Bruno, Mme RICHARD Virginie, adjoints,

Mme MARTINEZ Chantal, M. TERTRAIS Yves, Mmes THÉZÉ Régine, SAMSON Christine, M. REPESSE Mickaël, Mme MENARD-BERREE Brigitte, M. DELATOUCHE Pierre, Mme SAUVAGE Yvette, conseillers.

EXCUSÉS : *Mme BOISSIERE Evelyne, M. COLLET Mathieu, M. JEHANNIN Adrien, M.*

LEFEUVRE Éric, M. PERRINIAUX Didier, Mme PIDOU Odile,

Mme BOISSIERE Evelyne a donné procuration à Mme SAMSON Christine

M. PERRINIAUX Didier a donné procuration à M. DUTEIL Bruno

Mme PIDOU Odile a donné procuration à M. BOHUON Armand

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme THÉZÉ Régine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme THÉZÉ Régine est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°08/2020

Marché « Construction d'une épicerie et aménagement de ses abords » - Déclaration de lot infructueux – Lot 1

Le marché relatif à la « construction d'une épicerie et à l'aménagement de ses abords » a été lancé le 9 décembre 2019 avec une publication dans le journal Ouest France et une sur le site de Mégalis.

Ce marché comportait 13 lots :

- Lot 01 Gros œuvre
- Lot 02 Charpente bois – Mur à ossature bois – Bardage
- Lot 03 Couverture ardoise et zinc – Bardage zinc
- Lot 04 Menuiseries extérieures aluminium

- Lot 05 Serrurerie
- Lot 06 Menuiseries intérieures
- Lot 07 Cloisons sèches – isolation
- Lot 08 Faux-plafonds
- Lot 09 Carrelage – Faïence
- Lot 10 Peinture – Revêtements muraux
- Lot 11 Climatisation – VMC – Equipements sanitaires (HAY)
- Lot 12 Electricité – Chauffage électrique (HAY)
- Lot 13 Espaces verts – VRD (ABE)

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 17 janvier 2020 à 12h. 51 plis ont été déposés par les entreprises.

Suite à l'ouverture des plis par le cabinet de Maitrise d'œuvre, il s'est avéré qu'aucune offre n'avait été reçue pour le lot 1 – Gros Œuvre.

Il est donc proposé au conseil municipal de déclarer ledit lot infructueux afin de permettre de relancer une consultation le plus rapidement possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DÉCLARE*** infructueux le lot 1 – Gros Œuvre du marché « Construction d'une épicerie et aménagement de ses abords ».

- ***AUTORISE*** M. le Maire à relancer la consultation concernant le lot 1 – Gros Œuvre.

Maison de santé

M. le Maire informe l'assemblée que la vente du terrain aux professionnelles de santé a été signée ce mercredi 29 janvier 2020. Les travaux de construction de la maison de santé débuteront dès la semaine 6.

Agence Postale

M. le Maire signale au conseil que le personnel de la mairie a dû faire face à plusieurs comportements inciviques dans le cadre de la reprise de l'agence postale. Il explique qu'un article sera inséré à ce sujet dans le prochain T'as l'Actua afin d'expliquer aux usagers les règles édictées par La Poste, notamment dans le cadre du retrait des lettres et colis.

Séance levée à 18h50